

Genre du véhicule Chariot de travail (Véhicule spécial) +)	Marque de fabrique R O S S I	Type 5 0 0 H D A	Fiche d'homologation N° CH " 5 6 8 9 " 0 2 "
--	---------------------------------	---------------------	---

Constructeur COGEMA SpA., Costruzioni Generali Macchine, Via Romita 2/6, I-40128 Bologna / Italia
 Identification "500 HDA .." devant le No du châssis et sur
plaquette du constructeur
 Plaque constr. à gauche, au centre sur châssis
 N° du châssis à gauche, à l'arrière, latéralement sur châssis
 Ident du moteur "JE" devant le No du moteur, à gauche, au centre du bloc-moteur
 Importateur princ. CARBOFER SA., Machines d'entreprises, 1852 Roche / VD
 Véhicule homologué N500HDA V1*6272* Signes fixes dans code du type 500 HDA

Chassis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique
 Transmission hydraulique (convertisseur)
 Nombre de vitesse 2 Entraînement toutes les roues
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, à expansion interne,
avec assistance par hydraulique, agissant sur
toutes les roues
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, agissant sur
sortie boîte de transmission
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur
 Contrôle 2 circ. contrôle du niveau avec lampe-temoin (importateur)

Moteur
 Marque PERKINS Type D4,203
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position AR
 Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4
 Alésage 91,4 Course 127
 Cylindrée 3331 CV-Impôt 16,96
 Puissance en CV DIN 42,6kw (58 CV) & V/min 2100
 Bruit à proximité 102 dB/A à V/min 2365
 Silencieux 1 pot, 580 x ø 120
 Mesure des gaz Bacharach 2,5 / Bosch-noircis, 2,2(95%)
 Déparasitage -

Carrosserie pelle chargeuse +)
 Nombre de portes - Indic. vit. -
 Ceintures sécurité 1/ 300x150x175 Rétroviseur -
 Cale - Atteilage -
 Antivol
 Nombre de places 1 av. centre ar.
 Dimensions int. ext.
 Longueur 5100 Empattements 2150
 Largeur 1930
 Hauteur 2600 Voie av. 1550 ar. 1550
 Porte à faux lat. Voies av. ar.
 av. 2060
 ar. 890 Braquage g. 7700 d. 7700
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 3530 *

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 3000 2200 5200
 Charge utile
 Poids total
 Garantie fabr. 3000 4700 6800
 Dimens. pneus 14,5 - 20 14,5 - 20 (Variantes
 Ply / bar 10 / 4,5 10 / 4,5 voir
 Charge 5400 5400 remarques)
 pour V max 20 20
 Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 16 km/h
 Vitesse maximale testée 16,8 km/h

Equipement	§) COBO 05.100 DGM 7886	
Feux de route	COBO 05.100 DGM 7886	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop		
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar Svarreflex K 1341
Feux de gabarit	av A (E)	ar
Feux complément.	2/ lampes de travail	
Eclairage plaque	=	
Essuie-glace	= avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	1/ Stebel e2 ICM 4863 KA ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (Vhc spécial)		
Marque et type	ROSSI	500 HDA	
Homologation N°	CH	5689 02	
Carrosserie	pelle chargeuse		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	5200	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	16,96
Poids total		Cylindrée	3331

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance depuis le volant vers l'avant du véhicule
- **) Mesures du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche; 16,8 km/h, A2 = 83,5 dB/A
- +) sur demande avec cabine, équipée selon l'OCE peut être équipé d'une excavatrice à l'arrière, munie de catadioptrés, de feux arrière et d'indicateurs de direction. Avec cet équipement le poids total est porté à 6800 kg (AV 2100 AR 4700)
- §) Equipement : hauteurs des phares admise pour raisons techniques les feux de position d'origine trop petits sont remplacés par l'importateur

A noter dans le permis de circulation

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge
- 104 - des miroirs d'angles sont exigés
- 125 - autorisation spéciale exigée
- 137 - signalisation des parties suivantes: la protection sur la pelle
- 138 - protection des parties suivantes: sur les dents de la pelle
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: pelle chargeuse, et excavatrice
- les feux doivent être montés

2

Lieu et date de l'homologation
Roche, 6 avril 1978

Homologation fédérale des types de véhicules